

Ordonnance de la Cour (quatrième chambre) du 13 juillet 2006 (demande de décision préjudicielle du Tribunale civile di Bolzano — Italie) — Eurodomus srl/Comune di Bolzano

(Affaire C-166/06) ⁽¹⁾

(Renvoi préjudiciel — Irrecevabilité manifeste)

(2006/C 294/37)

Langue de procédure: l'italien

Jurisdiction de renvoi

Tribunale civile di Bolzano

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: Eurodomus srl

Partie défenderesse: Comune di Bolzano

Objet

Demande de décision préjudicielle — Tribunale civile di Bolzano — Interprétation de l'art. 6, par. 2 du Traité sur l'Union européenne — Administration territoriale adoptant des dispositions réglementaires capables d'entraver l'application d'une décision d'une juridiction administrative ayant force de chose jugée — Compatibilité avec le droit communautaire

Dispositif

La demande de décision préjudicielle présentée par le Tribunale civile di Bolzano, par décision du 4 janvier 2006, est irrecevable.

⁽¹⁾ JO C 154 du 01.07.2006

Demande de décision préjudicielle présentée par l'Oberlandesgericht Celle (Allemagne) le 11 août 2006 — Rechtsanwalt Dr. Dirk Ruffert als Insolvenzverwalter über das Vermögen der Objekt und Bauregie GmbH & Co. KG / Land Niedersachsen

(Affaire C-346/06)

(2006/C 294/38)

Langue de procédure: l'allemand

Jurisdiction de renvoi

Oberlandesgericht Celle (Allemagne).

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: M^e Dirk Ruffert, avocat, en sa qualité d'administrateur judiciaire de la société Objekt und Bauregie GmbH & Co. KG.

Partie défenderesse: Land de Basse-Saxe.

Question préjudicielle

Le fait de prescrire, par voie législative, au pouvoir adjudicateur de ne désigner comme adjudicataire de marchés publics de travaux que les entreprises qui, lors de la soumission, s'engagent par écrit à verser à leurs salariés, en contrepartie de l'exécution des prestations concernées, au minimum la rémunération prévue dans la convention collective applicable au lieu d'exécution desdites prestations, constitue-t-il une restriction injustifiée de la libre prestation des services au regard du traité CE?

Demande de décision préjudicielle présentée par le Gerechtshof d'Amsterdam (Pays-Bas) le 30 août 2006 — J.A. van der Steen contre Inspecteur van de Belastingdienst Utrecht-Gooi/Kantoor Utrecht

(Affaire C-355/06)

(2006/C 294/39)

Langue de procédure: néerlandais

Jurisdiction de renvoi

Rechtbank d'Amsterdam

Parties au principal

Partie requérante: J. A. Van der Steen

Partie défenderesse: Inspecteur van de Belastingdienst Utrecht-Gooi/Kantoor Utrecht